

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mercredi 4 mars au Mesnil-Saint-Denis

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FISCHER Conseil Régional d'Ile-de-France
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, DUMAZEAU, FRANCOLIN, HOUGUET, MAUSSION, MONTET, WOLFF et MM MARGAT, HARDY, MARI, ROMBAUTS ET POUZERGUES.

Absents excusés :

- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PLANCHENAUULT Conseil général des Yvelines
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France

Pouvoirs :

- M. BOURNAT à M. VANDEWALLE
- M. FRONTERA à M. CHIVOT
- Mme PECRESSE à M. PASSET

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 08 décembre 2014.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation de tarifs.

Pour la régie de recettes du Parc, il est proposé de valider les tarifs suivants :

Produits des Eco-actions :

- Etiquette à bagage : 5 €
- Porte cartes : 5 €
- Porte-chéquier : 5 €

Pôle Eco-paysage : 20€ par participant (participation au repas et au transport).

3. Mise en place d'un chantier école au Petit Moulin des Vaux de Cernay.

Dans le cadre de la réhabilitation du site du Petit Moulin des Vaux de Cernay, le Parc prévoit de réaliser des travaux sur l'ancienne grange, située à proximité du Petit Moulin. Ces travaux consisteront en une restauration complète des façades extérieures et une isolation des parois intérieures en enduit chaux chanvre. Pour la réalisation de ces travaux, le Parc souhaite recourir au chantier école, car ce chantier, bien situé sur un site magnifique sera une vitrine de l'action du Parc sur plusieurs aspects :

- Insertion sociale ;
- Apprentissage des savoir-faire traditionnels et de l'écoconstruction ;
- qualité de réalisation.

Le chantier école pourra donner lieu à des événements spécifiques en direction des acteurs du territoire : par exemple une journée de formation / sensibilisation à destination des publics intéressés par les techniques mises en œuvre sur le chantier, c'est-à-dire par les enduits extérieurs à pierre vue à la chaux et les enduits intérieurs en enduits chaux-chanvre.

Le chantier école pourra trouver une synergie et des liens avec le chantier international de jeunes bénévoles qui aura lieu en aout 2015 et également avec le chantier de restauration du Petit moulin qui se déroulera en parallèle. Il faudra étudier les possibilités de mutualisation avec ces chantiers.

Le chantier école pourra également bénéficier du savoir-faire de l'équipe technique du Parc qui pourrait faire des interventions à destination des personnes en insertion. Par exemple, comment réserver des gîtes pour la microfaune dans un chantier de restauration ?

La démarche environnementale sera développée au maximum :

- Respect du site, tri des déchets de chantier ;
- Recours aux matériaux locaux ou exploités le plus près possible. Par exemple, le chanvre pourra être issu de la filière en cours de construction dans le PNR du Gâtinais : SARL Gatichanvre ;
- Minimiser les pertes de matériaux et utiliser en réemploi des matériaux ;
- Actions en faveur de la biodiversité : joints creux en pied de façade pour les lézards, hôtel à insecte, nichoirs en façade, nichoirs sous la charpente...

Pour cela, le Parc a déposé un dossier de candidature auprès du Dispositif Chantier Ecole de la Région Ile-de-France, afin de financer ce projet. En parallèle, le Parc a publié une annonce de marché pour la réalisation de ces travaux.

Le Bureau syndical autorise le Président à valider la candidature du Parc auprès de la Région Ile-de-France et à attribuer le marché au prestataire qui sera retenu par la commission d'examen des offres.

M. VANDEWALLE s'interroge sur la vocation de ce chantier. Pourquoi n'est-il pas confié à des jeunes dans le cadre d'un chantier international ? Les travaux prévus se prêtent mal à un chantier de courte durée selon l'architecte du Parc.

M. FISCHER appuie cette initiative et informe l'assemblée que le chantier a d'ores et déjà été présélectionné par la Région Ile-de-France.

La délibération est donc adoptée et l'équipe félicitée pour ce résultat.

4. Candidature du Parc à l'appel à projet « Plans paysage » du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Le PNR pilote depuis 2012 des Plans Paysage et Biodiversité réalisés par entité paysagère. Après les vallées de l'Yvette, le plateau de Limours et la Plaine de Jouars à Montfort, c'est l'entité de la Forêt de Rambouillet et des franges du Drouais et de la Beauce qui sera traitée en 2015.

La forêt de Rambouillet est une unité composite regroupant plusieurs massifs forestiers plus ou moins distincts et plus ou moins denses, s'étalant dans une direction nord-est/sud-ouest, et s'ouvrant sur des clairières habitées et des communes forestières. Le massif comprend trois forêts principales : à l'est de la RN10 s'étire la forêt d'Yveline, tandis qu'à l'ouest s'étend la forêt de Rambouillet proprement dite, prolongée au Nord par la forêt de Saint-Léger-en-Yvelines et la forêt des Quatre-Piliers. Cette forêt est un ancien vestige de l'antique forêt des Carnutes, aux futaies coupées de vastes clairières et de nombreux étangs. Elle est aujourd'hui le deuxième massif forestier d'Ile-de-France après Fontainebleau, et le « deuxième monument » le plus visité de France avec une fréquentation annuelle estimée à environ 13 millions de visiteurs (source CREDOC - 2001). Le massif a également été classé en « Forêt de protection » sur 25 200 ha.

A cet ensemble forestier, vient s'ajouter quatre communes situées en lisière de l'entité paysagère et qui marquent la transition avec les unités voisines : la plaine de Houdan, le Drouais et la Petite Beauce ; ceci afin de conserver une cohérence sur le périmètre du PNR.

La forêt de Rambouillet regroupe 12 communes sur le territoire du PNR : Gambais, Gambaiseuil, Saint-Léger-en-Yvelines, Les Bréviaires, Poigny-la-Forêt, Hermeray, Raizeux, Rambouillet, le Perray-en-Yvelines, Vieille-Eglise, Clairefontaine-en-Yvelines, Sonchamp. Sollicitées par le Parc pour soutenir sa candidature à cet appel à projet, la plupart ont répondu favorablement.

Le PNR candidate à l'appel à projet du ministère de l'environnement « Plans de paysage » afin d'obtenir une subvention de 30.000€ soit 30% environ de son coût total.

Pour cela, une délibération visant à l'élaboration de ce plan de paysage et biodiversité est demandée pour le dossier de candidature.

Le Bureau syndical décide d'approuver cette candidature. Catherine Giobellina insiste sur la dimension innovante de la méthodologie des PPB du parc naturel de Chevreuse qui conjugue protection de la biodiversité et des traits caractéristiques d'un paysage.

5. Convention d'études avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

Dans le cadre du Master « Ville et Territoire » organisé à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de NANCY, le premier projet du cycle (février/juin) aborde l'échelle territoriale. Les thèmes abordés dans cet atelier doivent être l'occasion pour les étudiants de développer une réflexion et des savoir-faire dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement local. Il est réalisé depuis 10 ans maintenant sur des territoires de Parcs naturels régionaux.

L'objectif affirmé de cet atelier est de décliner, en s'appuyant sur un territoire concret et des problématiques fortes, les différentes phases de définition suivantes :

- définition des méthodes et démarches de projet à l'échelle territoriale
- partenariats et ouverture sur les différentes compétences utiles à ces échelles de projet
- éléments d'analyse et de compréhension du territoire de projet
- définition des enjeux et des orientations de projet
- matérialisation du projet sous forme de scénarios d'aménagement et de construction

C'est dans ce cadre que l'ENSAN et le PNR de Chevreuse ont pensé à une intervention des étudiants sur la commune du Mesnil-Saint-Denis. Des enjeux transversaux et prioritairement ciblés par la Charte du Parc y ont en effet été définis :

- L'existence d'une ferme à fort enjeu patrimonial, propriété de la commune et pour laquelle il existe des questionnements quant à son évolution ;
- Une dimension périurbaine forte induisant des problématiques liées à la densification et au développement urbain dans le respect du patrimoine, des paysages et de l'environnement ;
- La question des lisières :
 - La pression des agglomérations voisines (Saint-Quentin-en-Yvelines, Plateau de Saclay, agglomération parisienne)
 - Le dialogue avec les espaces agricoles et naturels (lisière forestière, lisière de plateau céréalier, transition entre urbanisation sur le plateau et fond de vallée)
 - La question des coupures d'urbanisation et des espaces de respiration entre les noyaux bâtis
- La problématique d'une vie de village et d'un cœur de bourg à dynamiser.

Le travail de l'atelier s'apparentera à la fois à une recherche sur l'évolution d'un territoire périurbain, des patrimoines et des paysages situés à proximité immédiate d'agglomérations dynamiques, mais également de façon très pratique et concrète à l'expérimentation du projet urbain à l'échelle de petites communes et de bourgs.

Les étudiants seront présents sur le territoire du 9 au 13 mars 2015, travailleront sur le sujet jusqu'au mois de juin (date de leur soutenance) et formaliseront l'ensemble de leur proposition sous la forme d'une publication qui sera mise à disposition du Parc, de la commune et de leurs partenaires. L'ensemble du travail sera présenté aux élus et aux partenaires du PNR en novembre 2015.

Madame Aubert se réjouit d'accueillir une promotion d'élèves architectes de Nancy. Cet accueil donne un prolongement au jumelage du Parc avec le pnr des ballons des Vosges.

Madame Giobellina estime qu'il serait nécessaire que les étudiants architectes rencontrent l'association de défense de l'environnement de la commune. Pourquoi pas lui répond Madame Aubert.

6. Avenant à la convention avec l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne.

La convention de partenariat entre l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne et le Parc porte sur les échanges universitaires avec le Master 2 professionnel « *Histoire et gestion du patrimoine culturel* », dispensé par l'U.F.R. 09 d'histoire, et sur l'accueil d'étudiants du Master au sein du PNR, pour des missions professionnalisantes.

Il est proposé au Bureau de valider l'avenant à cette convention pour l'année universitaire en cours, afin de préciser la prise en charge des diagnostics patrimoniaux effectués par les étudiants dans le cadre de ce partenariat.

Chaque étudiant sera en effet amené à effectuer des déplacements, chacun dans une commune du Parc et aux Archives départementales des Yvelines. 3 journées étaient évoquées. Finalement d'autres

jours seront nécessaires pour trouver des moments de rendez-vous avec les propriétaires des moulins et compléter le travail par des recherches en archives. Ces déplacements notamment dans les communes les plus lointaines engendrent des frais importants pour des étudiants venant de Paris.

Aussi est-il proposé la répartition suivante :

- Le Master 2 professionnel « Histoire et gestion du patrimoine culturel » de l'UFR 09 de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne prend à sa charge les déplacements en bus de l'ensemble de la promotion des 14 novembre 2014 et 25 mars 2015 (à corriger dans l'annexe). Il participe en outre à hauteur de 130 euros aux frais de déplacements individuels des étudiants.
- Le Parc prend à sa charge le reste des sommes engagées par les étudiants dans la limite de 600 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Le Bureau syndical attribue les aides instruites par les différentes commissions :

❖ Pour la [Commission restreinte « Développement économique »](#) qui s'est tenue le 28 janvier 2015, sous la présidence de M. Georges PASSET :

- **L'AAArt (Association des Artisans d'Art)**

Subvention accordée : 1000€ sous condition d'un éventuel surcout d'organisation de nouveaux parkings et/ou de systèmes de navettes pour les visiteurs, provenant du fonds PNR (718P)

- **Modernisation garage DELANOUE, Jean Michel DELANOUE à Chevreuse**

7 Vélos électriques pour un parc de location, enseigne, devanture, informatique : 24 118,32 € HT

Subvention accordée 3 617, 75 €, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines)

Sous réserve de respect de la charte signalétique du PNR pour l'enseigne et la devanture (contacter obligatoirement l'Atelier d'architecture du PNR), de vérification des devis (le devis pour une enseigne semble excessif), et de consolidation de l'étude de marché.

- **Modernisation de « BC optique », Benjamin Cauchon, Montfort-l'Amaury**

Agencement, mobilier, matériel : 75 000 € HT

Subvention accordée : 11 250€, provenant du fonds PNR 753 (Yvelines), sous réserve d'ajustement des cofinancements.

- **Implantation de « l'Alchimiste », siropier, à Chevreuse. Monsieur Marc Chenue.**

Matériel de production, travaux d'agencement du magasin. Montant de la collecte 7 000 €

Prêt accordé : 1400€ soit 20% du montant de la collecte, provenant du fonds PNR 780.

Subvention accordée : 420 € soit 6 % de frais de commission, provenant du fonds PNR 780.

Cette nouvelle installation correspond à un métier rare et à un professionnel de grand talent qui sait faire partager sa passion.

❖ Pour la [Commission restreinte « Biodiversité et environnement »](#) qui s'est tenue le 16 février 2015, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

- Aide 2015/001/06-03 : Mise en protection de haies et d'arbres isolés sur la plaine des Bréviaires (M. COUTHIER, Centre-équestre du Domaine de la Mare - Les Bréviaires). Participation du Parc : 1 320 €.

- Aide 2015/002/06-03 : Plantation de haies, mise en place de fossés sur le site de Vertdéco (Entreprise Vertdéco, commune de Magny-les-Hameaux). Participation du Parc : 2 000 €.

M. PELLETIER maire de Milon-la-Chapelle s'interroge sur la pertinence d'accorder une telle aide à une entreprise florissante. C'est une question qui revient fréquemment, l'aide ne serait accordée ici que parce que le projet concourt véritablement à l'amélioration de la trame verte et bleue. Il revient au bureau de s'interroger à nouveau sur d'éventuels plafonnements des aides en fonction des revenus du bénéficiaire.

❖ Pour la [Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »](#) qui s'est tenue le 26 janvier 2015, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT :

- Aide 2015/003/05-01 : Conseil en énergie partagée (Commune de Cernay la Ville). Participation du Parc : 3 542,70 €. Il s'agit avant tout d'une analyse des consommations énergétiques et des préconisations qui en découlent.

- Aide 2015/004/05-02 : Conseil en énergie partagée (Commune du Mesnil-Saint-Denis). Participation du Parc : 7 000 €.

M. CHIVOT estime que l'ALEC a beaucoup de mal à répondre à la demande des communes et qu'il faudrait allouer des moyens supplémentaires à l'ALEC qui réalise cette prestation soutenue par le Parc. Le président convient qu'il fait en reparler avec le directeur, M. SENTIER ;

Mme AUBERT se réjouit quant à elle de la qualité du suivi de l'ALEC. Elle estime que sa commune bénéficie ainsi d'un véritable accompagnement et d'un vrai travail de fond.

- Aide 2015/005/02-01 : Conseil paysager approfondi pour la végétalisation des allées du cimetière (Commune de Choisel). Participation du Parc : 1 407 €.

Devant les interrogations de quelques élus, le président de la Commission estime que ce type de chantier est bien rôdé désormais et il cite le cimetière de Montrouge qui a fait l'objet d'une visite récente de la part d'élus. Mme AUBERT estime que cette végétalisation des cimetières est inspirée par une pratique courante en Grande-Bretagne.

- Aide 2015/006/02-03 : Travaux paysager de végétalisation des allées du cimetière (Commune de Choisel). Participation du Parc : 10 182,19 €.

❖ Pour la [Commission restreinte « Petit Patrimoine »](#) qui s'est tenue le 28 janvier 2015, sous la présidence de Mme Véronique BOONE :

- Aide 2015/007/01-03 : Restauration du lavoir du bourg (Commune de Fontenay-les-Briis). Participation du Parc : 23 000 € (sous réserve d'un engagement de réalisation avant septembre 2015).

- Aide 2015/008/01-03 : Restauration de deux murs (Commune de Bonnelles). Participation du Parc : 8 764 €.

- Aide 2015/009/01-02 : Diagnostic architectural et technique de l'église (Commune du Mesnil Saint Denis). Participation du Parc : 6 230 €.

- Aide 2015/010/01-03 : Restauration de murs près de l'église (Commune de Rochefort en Yvelines). Participation du Parc : 1 330 €.

Ces aides sont attribuées à l'unanimité.

8. Mise à jour de dispositifs d'aides du Parc

Depuis le début de l'année 2014, le Parc a procédé à des ajustements de son guide des aides, par chapitres thématiques.

Il est aujourd'hui proposé d'étudier les modifications proposées pour les chapitres 3 « Mobilier d'information et signalétique » et 11 « Tourisme » avant leur présentation en Comité syndical. Le descriptif de ces propositions est détaillé dans un document annexé à la présente note de synthèse.

M. POULON, président de la Commission Tourisme, Déplacements insiste sur la présente rationalisation des soutiens apportés par le Parc : pour les chemins par exemple, le régime d'aides augmente le plafond de l'intervention du parc en présence d'un itinéraire à vocation territoriale, tandis que le plafond est au contraire revu à la baisse pour les chemins d'intérêt très local.

M. FISCHER estime que cette rationalisation va dans le bon sens.

Les propositions de la commission tourisme sont adoptées, le guide des aides sera donc modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.